



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

environnement

Question écrite n° 90484

Texte de la question

Les acteurs mondiaux de l'eau réunis en ce mois de mars 2006 à Mexico doivent envisager de nouveaux modes de cohabitation entre les secteurs privés et publics, après les ratés de la décennie passée, pour garantir que même les plus pauvres auront rapidement l'accès à l'eau. Question de savoir-faire et de méthodologie, reconnaissent de nombreux experts, les opérateurs privés sont difficilement contournables pour l'adduction et l'évacuation de l'eau, surtout en milieu urbain, dont le retard accumulé est considérable. Une ville comme Mexico, qui accueille le 4e Forum mondial de l'eau, rejette 19 000 m³ d'eaux usées chaque seconde dans la nature. Mais les expériences du groupe Suez en Argentine, aux Philippines ou en Bolivie, frappés par les dévaluations ou les crises politiques successives, ont laissé à cette société des souvenirs amers et de grosses ardoises. Suez, par exemple, s'est dit vouloir retirer de ses expériences la conviction que les longues concessions ne sont pas adaptées aux pays en développement, ni aux rythmes politiques « qui changent tous les quatre ou huit ans ». Beaucoup d'opérateurs réclament donc aujourd'hui des concessions « légères », plus courtes et plus souples, et Suez déclare qu'il n'est plus question pour son groupe d'intervenir dans des zones instables ou non solvables sans soutien institutionnel. À ce titre ces opérateurs estiment que les autorités internationales, la Banque mondiale, l'ONU doivent être totalement impliquées, arguant du fait que le financement des infrastructures locales par des capitaux privés n'est plus viable « et qu'il y a de l'argent dans le monde pour le service de l'eau, le problème étant de le faire arriver jusqu'aux projets. Tout cela relève d'une bonne gouvernance ». Compte tenu de ces éléments, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable de lui indiquer son sentiment et ses intentions au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant la cohabitation entre les secteurs privé et public pour garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement des plus pauvres au plan international. Différentes expériences récentes dans différents continents ont effectivement montré les difficultés rencontrées par certains opérateurs privés engagés dans des partenariats public-privé dans le domaine des services d'eau potable et d'assainissement. Certains de ces opérateurs ont indiqué, notamment lors du quatrième forum mondial de l'eau tenu à Mexico en mars 2006, ne plus souhaiter s'engager dans des partenariats impliquant le financement des infrastructures. La stratégie de ces opérateurs ne relève bien évidemment que d'eux-mêmes. Ceci étant, et le forum de Mexico en a été le révélateur, deux questions centrales sont aujourd'hui d'actualité au plan international dans le secteur de l'accès à l'eau et à l'assainissement : tout d'abord, comme l'a indiqué lors de la cérémonie d'ouverture de ce forum M. Loïc Fauchon, président du Conseil mondial de l'eau, une politique de dons beaucoup plus importante doit être développée avec un contrôle renforcé de leur bonne utilisation. Ceci permettrait de casser la spirale prêt-endettement-annulation de la dette, au bénéfice de tarifications intelligentes, équilibrées et socialement solidaires. La deuxième question concerne le rôle central que doivent jouer les autorités publiques locales en tant que responsables des services d'eau potable et d'assainissement, notamment en matière de gouvernance de ces services et du choix des opérateurs les plus appropriés. La France milite fortement sur ces deux questions se fondant sur sa propre expérience. Le doublement en cours de son aide publique au développement intègre une part de dons très importante en faveur des pays les plus pauvres, principalement en Afrique. Par

ailleurs, elle promeut les politiques de décentralisation dans ce domaine au regard des responsabilités exercées par ses collectivités locales. Le Partenariat français pour le forum de Mexico, démarche collective des différentes catégories d'acteurs français, publics et privés, du domaine de l'eau, a largement mis en évidence ces deux sujets lors du forum de Mexico. La pérennisation de ce partenariat, récemment décidée, devrait permettre de poursuivre cette action dans de nombreuses enceintes au plan international.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90484

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3234

Réponse publiée le : 8 août 2006, page 8358